

RCS : BAYONNE

Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00839

Numéro SIREN : 751 468 901

Nom ou dénomination : IRANDATZ

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2018 sous le numéro de dépôt 4738

PLAQUETTE ANNUELLE

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Liasse fiscale

certifiée. Confirmée.

[Signature]



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS IRANDATZ		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		RUE D'IRANDATZ 64700 HENDAYE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		7 5 1 4 6 8 9 0 1 0 0 0 2 8		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2017	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 420	AG	3 058	361
		Fonds commercial (1)	AH	2 316 872	AI		2 316 872
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	1 199 705	AQ	384 389	815 315
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	882 668	AS	594 772	287 896
		Autres immobilisations corporelles	AT	699 414	AU	262 044	437 370
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	95 657	BI		95 657
TOTAL (II)		BJ	5 197 738	BK	1 244 264	3 953 474	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	31 878	BM		31 878
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	636 132	BU		636 132
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	902	BW		902
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	64 456	BY	5 289	59 167
		Autres créances (3)	BZ	261 644	CA		261 644
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	200 000	CE		200 000
		Disponibilités	CF	574 042	CG		574 042
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	152 251	CI		152 251
TOTAL (III)		CJ	1 921 308	CK	5 289	1 916 018	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	7 119 046	IA	1 249 553	5 869 493	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS IRANDATZ		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 501 000)			DA	2 501 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	21 522	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	86 091	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	59 577	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	311 998	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2 980 188	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 698 590	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	73 427	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	694 531	
	Dettes fiscales et sociales			DY	420 195	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	2 559	
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	2 889 304		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5 869 493		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 537 304
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS IRANDATZ				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	13 399 400	FB		FC	13 399 400	
	Production vendue { biens * services *	FD	2 037 878	FE		FF	2 037 878	
		FG	153 702	FH		FI	153 702	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	15 590 981	FK		FL	15 590 981	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	32 136	
	Autres produits (1) (11)					FQ	275	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	15 623 392
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	10 598 687	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	10 614	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 395 035	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(3 443)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 296 113	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	138 871	
	Salaires et traitements*					FY	1 210 259	
	Charges sociales (10)					FZ	391 243	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	340 559
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 182
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	876	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	15 379 999
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	243 393	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	31 412
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	31 412
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	36 894
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	36 894
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 481)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	237 911	

(RENOVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS IRANDATZ		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	103 890	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	103 890	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 918	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	686	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 604	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	97 286	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	23 200	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	15 758 696	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	15 446 698	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	311 998	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	42 328
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	46 288
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	4 289	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	32 136	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Voir état annexe	Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
Voir état annexe	Charges antérieures		Produits antérieurs	

SAS IRANDATZ

[illegible]

SAS IRANDATZ

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS IRANDATZ**Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	2 320 253	KE	39	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	1 155 082	KQ	KR	44 622
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	877 401	KT	KU	5 267
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	648 248	KW	KX	1 596
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	49 570	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III		LN	2 730 302	LO	LP	51 485	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
		Autres participations		8U		8V	8W	
Autres titres immobilisés		IP		IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières		IT	95 500	IU	IV	157		
TOTAL IV		LQ	95 500	LR	LS	157		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	5 146 056	ØH	51 682	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
						Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG	1 199 705	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	882 668	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM	649 844	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	49 570	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NF	
	TOTAL III		IY		NG	2 781 787	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		ØW
		Autres participations		IØ		ØX		ØZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	95 657	2G		
TOTAL IV		I3		NJ	95 657	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	5 197 738	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise <u>SAS IRANDATZ</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	2 791	PF	267	PG		PH	3 058	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	259 275	PW	125 114	PX		PY	384 389	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	465 575	QA	129 196	QB		QC	594 772	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	141 556	QE	80 686	QF		QG	222 243	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	34 506	QM	5 293	QN		QO	39 800	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	900 914	QV	340 291	QW		QX	1 241 206	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	903 705	ØP	340 559	ØQ		ØR	1 244 264	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS IRANDATZNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	4 106	6U	1 182
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z	
	TOTAL III	7B	4 106	TY	1 182
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	4 106	UB	1 182
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	1 182	UF
		– financières	UG		UH
		– exceptionnelles	UJ		UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS IRANDATZ

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	95 657	UV		UW	95 657				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	6 364		6 364						
	Autres créances clients	UX	58 091		58 091						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	595		595						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 000		2 000						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	22 595		22 595					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	2 895		2 895						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	233 558		233 558						
	Charges constatées d'avance	VS	152 251		152 251						
	TOTAUX		VT	574 010	VU	478 352	VV	95 657			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 698 590	346 590		1 308 115		43 885			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	5 150	5 150							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	694 531	694 531							
Personnel et comptes rattachés		8C	142 878	142 878							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	201 303	201 303							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	31 823	31 823							
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	44 190	44 190							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 559	2 559							
Groupe et associés (2)		VI	68 277	68 277							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 889 304	VZ	1 537 304	1 308 115		43 885			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	1			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	669 618	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS IRANDATZ										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	311 998	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés								WB			
			de son conjoint				moins part déductible*		à réintégrer :		WC			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	813	XE		2 099		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 286					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	39 630	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW		40 080			
	Amendes et pénalités		WJ	450	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	126 129		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %								I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		– Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions								WN			
											WO			
											XR			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)														
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ	36 895		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
TOTAL I												WR	517 201	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU	35 884	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		– imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 % – imposées au taux de 19% – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures – imputées sur les déficits antérieurs								WV			
											WH			
											WP			
											WW			
											XB			
											I6			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %												WZ		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*														
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										2A		XA		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY	
	Majoration d'amortissement*												XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5			
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6			Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF			Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC				
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)												PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI			XG	102 929			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	138 813	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	378 388	XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL		XL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*														
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	378 388	XO				

SAS IRANDATZ

Montant

DONS MECENAT 2017

36 895

SAS IRANDATZ

Exercise N

Montant

80 792

22 137

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2018

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS IRANDATZ

N° SIRET : 7 5 1 4 6 8 9 0 1 0 0 0 2 8

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE BIARRITZ
Avenue Charles Floquet
64200 BIARRITZ

Exercice du : 01/01/2017 au :31/12/2017

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	311 998
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	205 203
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 <i>bis</i> du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	517 201
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Dédutions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	138 813
Dédutions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 <i>bis</i> JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	138 813
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	378 388	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	378 388	
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS IRANDATZ</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	108 544
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
TASCOM	9K	34 217	9L 30 362
EFFORT CONST.	9M	5 413	9N 5 522
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 39 630	YO 35 884
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(I) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2018

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS IRANDATZ

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE BIARRITZ
Avenue Charles Floquet

64200 BIARRITZ

Exercice du : 01/01/2017 au : 31/12/2017

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice
		À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes N				(2) (3)		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2) (3)		
	N - 2			(2) (3)		
	N - 3			(2) (3)		
	N - 4			(2) (3)		
	N - 5			(2) (3)		
	N - 6			(2) (3)		
	N - 7			(2) (3)		
	N - 8			(2) (3)		
	N - 9			(2) (3)		
	N - 10			(2) (3)		

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS IRANDATZ										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	— Réserve légale	ZB	3 155			
					— Autres réserves	ZD	12 619				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	63 097		Dividendes	ZE	47 323				
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	0F	63 097		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	63 097				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	222 551		YQ	162 123					
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance				YT	114 304					
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	464 734					
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU	128 194					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	21 467					
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	567 412					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 296 113					
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	29 827				
		— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	109 044				
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	138 871				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY	1 373 240					
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	1 310 914					
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *				0B	1 202 927					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S						
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.67 %					
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	378 388	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	5 2 1 9 0 5 8 5 1 0 0 0 1 5	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SAS IRANDATZ

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE BIARRITZ Avenue Charles Floquet 64200 BIARRITZ

SIRET Société intégrée 75146890100028

Exercice ouvert le : 01/01/2017

clos le : 31/12/2017

Néant ☐ *

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble) ☐

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	378 388	CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ		
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK				
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX	378 388	CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	378 388	DA		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURES À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS IRANDATZ

N° SIRET : 7 5 1 4 6 8 9 0 1 0 0 0 2 8

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE BIARRITZ
Avenue Charles Floquet
64200 BIARRITZ

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Néant ☐ *

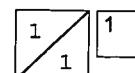
Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		378 388	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		378 388	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère : SAS MARCY

SIREN de la société mère : 5 2 1 9 0 5 8 5 1

Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications : SAS IRANDATZ

SIREN de la société intégrée : 7 5 1 4 6 8 9 0 1

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE BIARRITZ Avenue Charles Floquet
64200 BIARRITZ

Exercice du : 01/01/2017 au : 31/12/2017

A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223B, alinéa 3)	MC		MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI			
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ		MK	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins- value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins- value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

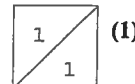
¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP.

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS IRANDATZ</u>		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2017</u>		et clos le : <u>31/12/2017</u> Durée en nombre de mois <u>12</u>	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe : <u>521905851</u> <u>SAS MARCY</u>			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	15 590 981
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	15 590 981
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	275
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	32 136
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	32 411
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	11 993 722
Variation négative des stocks		OQ	7 170
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	815 091
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	876
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante		OY	
TOTAL 3		OJ	12 816 860
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 2 806 531
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	2 806 531
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	15 590 981
Effectifs au sens de la CVAE		EY	54
Période de référence	GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 7	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 7	
Date de cessation	HR	/	
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel		YP	54
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	3
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

7 5 1 4 6 8 9 0 1 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS IRANDATZ

ADRESSE (voie)

RUE D' IRANDATZ

CODE POSTAL

64700

VILLE

HENDAYE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

250 099

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

1

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

MARCY

N° SIREN (si société établie en France)

521905851

% de détention

95.24

Nb de parts ou actions

238 219

Adresse :

N°

Voie

ZAC DE LIZARDIA II

Code Postal

64310

Commune

SAINT PEE SUR NIVELLE

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IRANDATZ
Société par actions simplifiée au capital de 2 501 000 euros
Siège social : Rue d'Irandatz, 64700 HENDAYE
751 468 901 RCS BAYONNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 311 998 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	311 998 euros
A la réserve légale	15 600 euros
A la réserve statutaire	62 400 euros

Solde	233 998 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 293 575 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

185 318,00 euros, soit 0,74 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0,74 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 185 317,26 euros

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

30 627,00 euros, soit 0,12 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0,12 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 30 626,88 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

47 323,00 euros, soit 0,19 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0,19 euros



dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 47 322,81 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 JUIN 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La présidente
Société MARCY

A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal line, followed by a small mark that appears to be 'ub'.

C.B.P.

AUDIT

COMMISSARIAT AUX COMPTES -AUDIT

Bruno BOUSSIUX

Mathieu BLANC

Thibault TESSONNEAU

SAS IRANDATZ

Rue d'Irandatz

64700 HENDAYE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

CBP AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale de Bordeaux

IRANDATZ

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 501 000 €
Siège social : Rue d'Irandatz - 64700 HENDAYE
RCS BAYONNE 751 468 901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice clos le 31 Décembre 2017**

A l'assemblée générale de la société IRANDATZ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IRANDATZ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- L'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté sur le caractère approprié des règles et principes comptables appliqués et fournis dans les notes de l'annexe, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment celles ayant trait à la détermination des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice ainsi que sur la présentation des comptes pris dans leur ensemble ;
- Il n'existe pas d'événement ou de décision importante entériné au cours de l'exercice qui ne serait pas traduit dans les comptes de l'exercice ;
- Nous nous sommes assurés que les procédures de recensement, d'évaluation et de suivi des stocks respectent les règles applicables en la matière et cela dans le respect du principe de permanence des méthodes. La valorisation du stock selon la méthode du dernier prix d'achat connu utilisée par la société pour des raisons pratiques, bien que non prévue par le Plan Comptable Général a une incidence négligeable sur le montant du stock à la clôture de l'exercice compte tenu du fort taux de rotation des marchandises concernées ;
- Nous avons procédé sur la base des éléments disponibles, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues pour la détermination des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice.
- La présentation d'ensemble des comptes annuels nous paraît conforme à la réglementation en vigueur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels, à l'exception des informations sur les délais de paiement qui ne sont pas exhaustives dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac

Le 12/06/2018

CBP AUDIT

Bruno Boussioux

Commissaire aux comptes

C.B.P. AUDIT

Commissaire aux comptes - Audit

Rue Kennedy

17, avenue Henri Becquerel - BP 10196

33708 MERIGNAC cedex

Tél. 05 56 12 94 93 - Fax 05 56 12 94 94

S.A.R.L. au capital de 8000 €

SIRET 507 978 585 00023 - NAF 6920Z

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	3 420	3 058	362	590
Fonds commercial (1)	2 316 873		2 316 873	2 316 873
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 199 705	384 390	815 315	895 808
Installations techniques, matériel et outillage industriels	882 668	594 772	287 896	411 826
Autres immobilisations corporelles	699 415	262 044	437 370	521 755
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	95 658		95 658	95 500
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 197 738	1 244 264	3 953 474	4 242 351
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	31 878		31 878	28 434
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	636 133		636 133	646 747
Avances et acomptes versés sur commandes	902		902	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	64 456	5 289	59 167	46 210
Autres créances	261 644		261 644	574 111
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000	200 000
Disponibilités	574 042		574 042	285 739
Charges constatées d'avance (3)	152 252		152 252	154 448
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 921 308	5 289	1 916 019	1 935 689
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 119 047	1 249 554	5 869 493	6 178 040
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 501 000	2 501 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	21 522	18 367
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	86 091	73 472
Autres réserves	59 577	59 577
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	311 998	63 097
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 980 188	2 715 514
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		30 519
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 698 591	2 023 778
Emprunts et dettes financières diverses (3)	73 427	350 780
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	694 532	666 911
Dettes fiscales et sociales	420 196	384 549
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 559	5 990
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 889 305	3 462 526
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 869 493	6 178 040
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 352 001	1 689 626
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 537 304	1 772 900
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	13 399 400	12 191 703
Production vendue (biens)	2 037 879	1 881 109
Production vendue (services)	153 702	128 849
Chiffre d'affaires net	15 590 981	14 201 660
<i>Dont à l'exportation</i>		-6 480
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	32 137	18 133
Autres produits	275	1 022
Total I	15 623 393	14 220 816
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	10 598 688	9 745 604
Variations de stock	10 614	-88 956
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 395 035	1 332 375
Variations de stock	-3 444	-511
Autres achats et charges externes (a)	1 296 114	1 207 566
Impôts, taxes et versements assimilés	138 872	131 076
Salaires et traitements	1 210 259	1 209 749
Charges sociales	391 244	406 712
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	340 559	324 314
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	1 183	829
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	876	629
Total II	15 380 000	14 269 388
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	243 393	-48 572
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	31 413	32 081
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	31 413	32 081
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	36 894	46 834
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	36 894	46 834
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-5 481	-14 753
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	237 912	-63 326

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	103 891	84 902
Sur opérations en capital		227 636
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		9 640
Total produits exceptionnels (VII)	103 891	322 178
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	5 918	9 888
Sur opérations en capital	686	263 785
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	6 605	273 673
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	97 286	48 505
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	23 200	-77 918
Total des produits (I+III+V+VII)	15 758 696	14 575 075
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	15 446 698	14 511 978
BENEFICE OU PERTE	311 998	63 097
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	46 288	25 258
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	42 329	23 652
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	4 289	3 858
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS IRANDATZ

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 5 869 493 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 311 998 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/02/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,5 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TV 2010-2012)

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 80 792 euros. Le produit correspondant a été porté au crédit d'un compte 699 - Crédits d'impôts.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 316 873			2 316 873
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 381	39		3 420
Immobilisations incorporelles	2 320 254	39		2 320 293
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 155 083	44 622		1 199 705
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	877 401	5 267		882 668
- Installations générales, agencements aménagements divers	648 248	1 596		649 844
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 570			49 570
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 730 303	51 485		2 781 788
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	95 500	158		95 658
Immobilisations financières	95 500	158		95 658
ACTIF IMMOBILISE	5 146 056	51 682		5 197 738

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	39	51 485	158	51 682
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	39	51 485	158	51 682
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	2 316 872
Total	2 316 873

Dans le cadre de l'application du règlement N° 2015-06 du 23/11/15 modifiant le règlement N°2014-03 de l'ANC relatif au Plan Comptable Général, le fonds commercial a fait l'objet d'un test de dépréciation qui a fait ressortir que la valeur nette comptable du fonds commercial est inférieure à sa valeur vénale ou à sa valeur d'usage. Aussi, aucune dépréciation n'a été constatée en comptabilité.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 791	267		3 058
Immobilisations incorporelles	2 791	267		3 058
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	259 275	125 115		384 390
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	465 576	129 197		594 772
- Installations générales, agencements aménagements divers	141 557	80 687		222 243
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 507	5 294		39 801
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	900 914	340 292		1 241 206
ACTIF IMMOBILISE	903 705	340 559		1 244 264

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 574 010 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	95 658		95 658
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	64 456	64 456	
Autres	261 644	261 644	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	152 252	152 252	
Total	574 010	478 352	95 658
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Une convention de trésorerie a été signée entre toutes les sociétés du groupe MARCY.

Produits à recevoir

	Montant
FACT.A ETABLIR CLIENTS TTC	18 592
CHARGES SOCIALES - PRODUITS A RECEV	2 000
INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 611
Total	22 203

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 501 000,00 euros décomposé en 250 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 889 305 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 698 591	346 590	1 308 115	43 885
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	5 150	5 150		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	694 532	694 532		
Dettes fiscales et sociales	420 196	420 196		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 559	2 559		
Autres dettes (**)	68 277	68 277		
Produits constatés d'avance				
Total	2 889 305	1 537 304	1 308 115	43 885
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	669 618			
(**) Dont envers les associés	2			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FACT. A REC.TTC AUT. FRN MARC.	8 257
FNP FRAIS GENERAUX	36 000
FACT.A REC.COMM.AUX APPORTS IRANBE	44 234
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CREDIT	1 446
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	108 544
RAPPEL DE SALAIRES CAP	30 000
PROVISION INDEM.FIN DE CONTRAT	4 334
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	31 902
PROVISION FORMATION CONTINUE	13 016
PROVISION CH.INDEM.FIN CONTRAT	1 344
PROV.CH.SOC.FISC.SUR PRIMES OBJ.ANT	10 117
CH.A PAYER EFFORT CONSTRUCTION	5 413
PROVISION TAXE APPRENTISSAGE	8 180
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	44 190
Total	346 976

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	152 252		
Total	152 252		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	2 022 469		2 022 469
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	15 410		15 410
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	34 298		34 298
Ventes de marchandises	13 399 400		13 399 400
Produits des activités annexes	119 404		119 404
TOTAL	15 590 981		15 590 981

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 7 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Eléments imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Formation Salarié 2015	3 100	
Divers Autres régul exo antérieurs	1 189	501
Int provisionné sur Emp IRRANBE non réclamer		30 519
FNPN jamais reçu		6 000
Trop Prov n-1		1 743
Remb Humanis 2016		3 566
Total	4 289	42 329

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	624	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	450	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	555	
Autres charges	686	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		61 562
Chg & Prdt sur exo Antérieurs	4 289	42 329
TOTAL	6 605	103 891

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2014, la société SAS IRANDATZ est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS MARCY, ZAC DE LIZARDIA II 64310 SAINT PEE SUR NIVELLE.

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	162 123
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissement du FDC au profit du CRCA à hauteur des emprunts</i>	1 250 972
Autres engagements donnés	1 250 972
Total	1 413 095
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Les emprunts de l'exercice sont garantie par le nantissement du FDC à hauteur du montant du capital emprunté.

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			222 551		222 551
Cumul exercices antérieurs			24 288		24 288
Dotations de l'exercice			44 510		44 510
Amortissements			68 798		68 798
Cumul exercices antérieurs			25 258		25 258
Exercice			46 288		46 288
Redevances payées			71 546		71 546
A un an au plus			46 289		46 289
A plus d'un an et cinq ans au plus			113 608		113 608
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			159 897		159 897
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			2 226		2 226
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			2 226		2 226
Montant pris en charge dans l'exercice			46 288		46 288

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 99 852 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de reconstitution du fonds de roulement.

